

AMYOT EXCO

Société anonyme d'Expertise comptable et de Commissariat aux comptes
à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 6.765.700 Francs

Siège social : 104, avenue des Champs Elysées - 75008 PARIS
R.C.S. Paris B 632 013 843

63 B 1384

14 MARS 2000

15835

EXTRAIT
DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 22 MARS 1999

Sixième Résolution : **Arrivée à terme des mandats des commissaires aux comptes et décision à prendre relative au renouvellement de ces mandats**

L'assemblée générale, constatant que les mandats des commissaires aux comptes titulaire et suppléant viennent à expiration à l'issue de la présente assemblée, décide :

- de renouveler le mandat de Monsieur Michel Duriand, commissaire aux comptes titulaire, pour une nouvelle période de six exercices qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2004 ;
- de nommer en qualité de commissaire aux comptes suppléant, en remplacement de Monsieur André Touati, et pour la durée du mandat du commissaire aux comptes titulaire :

Monsieur Christian Pradon, demeurant 24, avenue George V, 75008 Paris.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant ses délibérations à l'effet d'effectuer toutes formalités consécutives à la présente résolution.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président du Directoire

